

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de du CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Autres informations

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 26 mai 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 19 mai 2022

¹ Par CPA auditeur, CGA permis de comptabilité publique n° A129449

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions et aide financière (note 3)	350 249	327 335
Revenus d'autofinancement (note 4)	120 917	104 591
	<u>471 166</u>	<u>431 926</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	272 839	236 188
Dépenses d'activités et d'autofinancement (note 5)	71 010	34 317
Frais de la bâtisse (note 6)	35 722	54 602
Honoraires professionnels	27 474	20 760
Amortissement des immobilisations	16 926	17 304
Intérêts sur la dette à long terme	6 041	9 061
Frais de bureau	4 197	3 737
Dépenses bénévoles - déplacements	3 326	1 434
Télécommunications	2 983	2 996
Frais de représentation	1 917	1 533
Équipements	1 290	1 290
Publicité et promotions	1 258	107
Assurances	873	802
Entretien et réparations	867	3 165
Intérêts et frais bancaire	744	272
	<u>447 467</u>	<u>387 568</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>23 699</u>	<u>44 358</u>

POUR PERSONNES ÂGÉES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022			
	Immobili- sations	Affecté	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	302 029	-	82 382	384 411
Excédent des produits sur les charges	(16 926)	-	40 625	23 699
Acquisition d'immobilisations	312	-	(312)	-
Remboursement de la dette à long terme	31 734	-	(31 734)	-
Affectation d'origine interne (note 11)	-	35 000	(35 000)	-
SOLDE À LA FIN	317 149	35 000	55 961	408 110

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES


BILAN

AU 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	133 697	117 406
Taxes à la consommation	3 004	4 413
Débiteurs	3 563	484
Subventions à recevoir	7 467	-
Frais payés d'avance	5 111	3 514
	<u>152 842</u>	<u>125 817</u>
Encaisse réservée	23 440	23 440
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	457 415	474 029
	<u>633 697</u>	<u>623 286</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	34 439	33 875
Apports reportés (note 9)	50 882	33 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	140 266	172 000
	<u>225 587</u>	<u>238 875</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	317 149	302 029
NON AFFECTÉ	55 961	82 382
AFFECTÉ (note 11)	35 000	-
	<u>408 110</u>	<u>384 411</u>
	<u>633 697</u>	<u>623 286</u>

ÉVENTUALITÉS (note 12)

APPROUVÉ


Dorothy Letang

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	23 699	44 358
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	16 926	17 304
	<u>40 625</u>	<u>61 662</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Taxes à la consommation	1 409	(146)
Débiteurs	(3 079)	(484)
Subventions à recevoir	(7 467)	-
Frais payés d'avance	(1 597)	1 782
Créditeurs	564	10 065
Revenus reportés	17 882	(17 000)
	<u>7 712</u>	<u>(5 783)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>48 337</u>	<u>55 879</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(312)	(10 779)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(312)</u>	<u>(10 779)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement en capital de la dette à long terme	(31 734)	(39 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(31 734)</u>	<u>(39 000)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	16 291	6 100
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>140 846</u>	<u>134 746</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>157 137</u></u>	<u><u>140 846</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse réservé.

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 14 février 1984. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- améliorer la qualité de vie des personnes âgées, isolées et des handicapés, les intégrer au centre et la communauté; en les aidant à rester dans leur propre domicile aussi longtemps que possible;
- aider les personnes âgées à continuer de vivre de façon autonome le plus longtemps possible;
- offrir des programmes d'éducation populaire et socio-culturelle pour encourager leur connaissance de soi;
- promouvoir une bonne nutrition et conditionnement physique pour les aider à maintenir une bonne santé;
- encourager l'entraide et l'action volontaire par des moyens de visite amicales et les moyens de transport.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Vente de services et de documents

Les produits relatifs à la vente de services et de documents sont constatés à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsque le client prend possession du bien.

Cotisations

Les produits relatifs aux cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Autres produits

Les autres apports sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et de services

Les dons de biens et de services sont comptabilisés à leur juste valeur marchande si celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il s'agit de biens et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtisse	Amortissement linéaire	10 ans
Mobilier	Amortissement dégressif	20 %
Équipement	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, l'encaisse réservé, les subventions à recevoir et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et la dette à long terme.

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

3- SUBVENTIONS ET AIDE FINANCIÈRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Subventions		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal - Fonctionnement	203 018	202 821
Subventions fédérales	5 967	-
Subventions municipales	10 264	12 614
Programme support bénévolat - Député	7 500	8 000
Wellness Centre Program	22 600	-
Centraide		
Fonctionnement	100 900	100 900
Covid 19	-	3 000
	<u>350 249</u>	<u>327 335</u>

4- REVENUS D'AUTOFINANCEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Dons	48 229	41 409
Repas	39 257	33 884
Location	19 350	19 215
Cotisations	5 025	5 126
Événements spéciaux, activités et programmes	4 575	1 858
Transport médical	3 835	2 356
Intérêts et autres	646	743
	<u>120 917</u>	<u>104 591</u>

5- DÉPENSES D'ACTIVITÉS ET D'AUTOFINANCEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Activités	28 669	9 992
Frais de repas	23 799	16 480
Services de Taxi	11 959	5 042
Voyages	4 444	-
Frais de déplacement	693	868
Formation	555	740
Reconnaissance des bénévoles	891	1 195
	<u>71 010</u>	<u>34 317</u>

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

6- FRAIS D'OCCUPATION	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Entretien et réparation - Cuisine	14 734	36 913
Électricité et chauffage	6 304	6 362
Assurance	5 712	4 711
Taxes	5 604	5 504
Autres frais de la bâtisse	3 368	1 112
	<u>35 722</u>	<u>54 602</u>

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	59 425	-	59 425	59 425
Bâtiment	440 612	58 139	382 473	393 488
Matériel équipement	19 547	11 757	7 790	11 128
Équipement informatique	11 568	7 607	3 961	5 280
Mobilier de bureau	6 702	2 936	3 766	4 708
	<u>537 854</u>	<u>80 439</u>	<u>457 415</u>	<u>474 029</u>

8- CRÉDITEURS	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	12 958	16 476
Vacances courues	21 481	17 399
	<u>34 439</u>	<u>33 875</u>

9- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice considéré et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2021	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$
Fondation Grace Dart	33 000	25 000	30 843	27 157
Wellness Centre Program	-	45 200	22 600	22 600
Dons pour activités	-	7 875	6 750	1 125
	<u>33 000</u>	<u>78 075</u>	<u>60 193</u>	<u>50 882</u>

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

10- DETTE À LONG TERME

Hypothèque de premier rang, portant intérêt au taux de 4 %, remboursable par versements mensuels de 1 788 \$, garantie par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 441 898 \$.

Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice

	2022	2021
	\$	\$
	140 266	172 000
	140 266	172 000
	-	-

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 21 avril 2022, le conseil d'administration a affecté un montant de 35 000 \$ pour des travaux de rénovation de la bâtisse.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12- ÉVENTUALITÉS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 31 mars 2022, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture sporadique de ses bureaux.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

13- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur les dépôts à terme à taux fixe qui l'assujettissent au risque de variation de la juste valeur.

14- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.